

Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien

Siège : Hôtel de Ville – 69 700 Givors
Tél : 04 72 49 18 39 Fax : 04 72 49 18 19

Comité syndical du 4 février 2016 Compte rendu

Présidence B. D'Aniello Rosa

Membres présents : M. Gérard FAURAT, M. Olivier LANORE, Mme Virginie OSTOJIC, M. Joseph SOTGIU, M. Fernand FURST, M. Gilles PERRET, M. Pierre GONON, Mme Annick GUICHARD, Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA

Autres : Mme Murielle Papirnyk (chargé de mission SIGR).

Ordre du jour :

- Avancement des dossiers
- Etude de restauration du Gier ChâteauNeuf - Saint Romain en Gier
- Etude de restauration du Gier à Saint Romain en Gier
- Etude de restauration du Gier traversée de Givors
- Contrat pluriannuel avec le département
- Contribution des communes membres pour 2016
- Budget primitif 2016

Déroulement et décisions :

Mme la Présidente ouvre ce comité syndical et constate que le quorum est atteint. Elle indique également que M Gabriel VILLARD et M Joseph JIMENEZ se sont excusés.

Avancement des dossiers

Les dossiers présentés à la présente séance seront les suivants :

- Etude de restauration du Gier ChâteauNeuf - Saint Romain en Gier
- Etude de restauration du Gier à Saint Romain en Gier
- Etude de restauration du Gier traversée de Givors

Etude de restauration du Gier ChâteauNeuf - Saint Romain en Gier

Le comité de pilotage de présentation de la phase 2 a eut lieu à Trèves le 14 décembre 2015. Deux scénarios ont été présentés.

Le premier scénario présente une restauration fonctionnelle et le reméandrage complet du Gier. Ce scénario présente des coûts très élevés du fait de la création d'ouvrages (ponts) sous l'autoroute.

Le deuxième scénario correspond à une restauration hydromorphologique ainsi qu'une amélioration de l'état écologique du Gier. Il est financièrement plus accessible.

Les diapos des scénarios de la projection lors du 14 décembre sont présentées.

Le planning envisagé est le suivant :

- Février : les communes sont consultées de façon à connaître leur avis sur les scénarios proposés et notamment le scénario 2.
- Fin février mars : EGIS finalise le scénario 3 (qui correspond à une optimisation du scénario 2, un eu plus poussé) et la modélisation hydraulique.

Mme Guichard demande à ce que les numéros des parcelles concernées soient transmises de façon à répondre pour les parcelles indiquées sur Trèves.

Etude de restauration du Gier à Saint Romain en Gier

Suite aux présentations des scénarios 1 à 6, une réunion de travail a eut lieu en mairie de Saint Romain en Gier en présence de Mme Ostogic (St Romain), Mme D'Aniello Rosa (SIGR), Mme Murielle Papirnyk

(SIGR), Jean Claude Carré (bureau d'études Artélia). Cette réunion a conclu sur la nécessité d'étudier un 7^{ème} scénario.

Ce scénario propose des aménagements de berges en amont, et optimise au maximum les élargissements de risbermes sans toucher aux habitations. Les résultats ont été envoyés au SIGR le 27 janvier.

L'étude a montré que les scénarios 4, 5, 6 et 7 sont efficaces.

De façon à poursuivre la démarche, il est nécessaire de lancer la maîtrise d'œuvre nécessaire aux travaux et le dossier au titre du Code de l'Environnement. Le montant prévisionnel est de 170 000 €HT.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération. La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°16-01 : adoption à l'unanimité.

Etude de restauration du Gier traversée de Givors

Une réunion de travail a eut lieu le 29 janvier en présence des partenaires de façon à recueillir l'avis des partenaires avant le lancement de la consultation.

Le planning envisagé est le suivant :

- Février : Échanges
- Mars : lancement de la consultation bureau d'études
- Réalisation courant 2016

Contrat pluriannuel avec le département

Le département est signataire du Contrat de Rivière. A ce titre, il peut être sollicité. Néanmoins, les changements institutionnels récents ne permettent pas de connaître à ce jour l'organisation et les choix d'orientations budgétaire du département. Il est également rappelé la suppression de compétence générale. Il est néanmoins proposé de déposer une demande de contrat pluriannuel.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération pour déposer un contrat pluriannuel. La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°16-02 : adoption à l'unanimité.

Contribution des communes membres pour 2016

La contribution des communes membres est calculée selon 2 clés de répartition :

- **Clé de répartition N° 1: dépenses fonctionnement**

Participation des communes au prorata de la population de chaque commune membre habitant sur le bassin versant du Gier

- **Clé de répartition N° 2 : dépenses investissement**

70 % : communes membres au prorata de la population habitant sur le bassin versant du Gier

30 % : supporté par les communes directement bénéficiaires des travaux.

Pour l'exercice 2016, le montant total des contributions est de 259 320 €

Ce montant est identique à celui de 2015 (ce montant étant réduit de 10% par rapport à 2014)

Répartition selon modalités de calcul indiquées :

Givors :	133 861 €
St Maurice sur Dargoire :	20 335 €
St Andéol le Château :	14 562 €
St Jean de Touslas :	8 608 €
St Didier sous Riverie :	4 324 €
Riverie :	3 268 €
St Catherine :	1 006 €
CCRC par substitution des 5 communes :	73 356 €

(St Romain en Gier, Echaldas, Trèves, Les Haies, Longes)

Par défaut , il est prévu la fiscalisation des contributions.

Pour la CCRC, le paiement s'effectuera par la voie de la budgétisation

Si les communes membres souhaitent budgétiser : il est nécessaire de prévoir une délibération pour s'opposer à la fiscalisation de droit, pour inscrire la dépense à votre budget dans les 45 jours qui suivent la délibération du syndicat

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération portant sur la contribution des communes membres. La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°16-03 : adoption à l'unanimité.

Budget primitif 2016

Le débat d'orientation budgétaire a eut lieu lors du comité syndical du 10 décembre 2015.

Lors de la convocation à la présente séance, ont été envoyés :

- les propositions pour le Budget Primitif 2016
- le rapport retraçant les informations financières essentielles.

La proposition de BP 2016 s'établit à 1 616 420,00 €. Le BP 2015 s'élevait à 626 675,00 €. Cette différence s'explique principalement par la mise en œuvre de l'opération d'acquisition amiable d'habitations au Quartier Saint Lazare à Givors, dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels majeurs, dit Fonds Barrière. En effet, le montant d'acquisition et de démolition, qui fait l'objet d'une subvention d'état à 100% sur le HT, s'élève à 934 800,00 €HT. Ce montant déduit, le reste du budget est de 681 620,00 €.

Les dépenses de la section fonctionnement comprennent :

- Fonctionnement du SIGR
 - Salaires
 - Indemnités
 - Cotisations
 - Remboursement Ville de Givors (véhicules, appui comptable et RH...)
- Entretien végétation
 - Brigades Rivières (forfait journalier + prise en charge repas)
 - Entreprise (insertion) pour ramassage déchets
 - Entreprise spécialisée : abattage
- Remboursement SEM pour actions communes (entente)
- Autres : Frais notaire, annonces marchés publics, appui CIPAN,

Les recettes de la section fonctionnement comprennent :

- Cotisations des communes membres
- Les subventions des partenaires du Contrat de Rivière (Agence de l'Eau, Département, Région)

La section fonctionnement est équilibrée à hauteur de 311 920,00 €.

Les dépenses de la section investissement comprennent :

- Frais d'études
 - Solde étude Gier Saint Romain
 - Diagnostic amiante avant démolition (Saint Lazare – Givors)
 - Étude Gier Givors
 - Maîtrise d'œuvre Gier Saint Romain pour travaux
 - Maîtrise d'œuvre Gier tronçon à définir Chateauneuf - Saint Romain pour travaux

- Acquisition de terrains
 - Saint Lazare – Givors (FPRNM)
 - Saint Romain en Gier (travaux restauration)

- Travaux
Démolition habitations Saint Lazare – Givors (FPRNM)

Les recettes de la section investissement comprennent :

- Les subventions des partenaires du Contrat de Rivière et du PAPI (Agence de l'Eau, Département, Région, Etat)

La section investissement est équilibrée à hauteur de 1 304 500,00 €.

Mme la Présidente propose de passer au vote de la délibération portant sur le budget primitif 2016. La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°16-04 : adoption à l'unanimité.

Divers

Panneaux

Les panneaux explicatifs du Contrat de Rivière sont à réserver auprès de Saint Etienne métropole (Nathalie Darne) n.darne@saint-etienne-metropole.fr

Les autres panneaux mis à disposition : exposition Zéro Phyto pour les communes ayant adhéré à la Charte d'entretien Zéro Phyto.

Pour les communes ayant adhéré à la Charte Zéro Phyto, des panneaux « Espace sans pesticides » sont donnés lorsqu'un avancement est suffisant dans la démarche.